AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-72 419292

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Bulletin Technique N° 142 de Juillet 1972 — 1972-22

LE CHOIX DES PRODUITS DANS LA LUTTE CONTRE LE CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

- - - - - - - -

Le bulletin téchnique du mois de mars était consacré au choix des pesticides en lutte intégrée. A cette occasion nous insistions sur la nécessité d'un choix raisonné, tenant compte des effets sur la faune et la flore utiles, et n'entraînant que le minimum de déséquilibre biologique pouvant aboutir à des pullulations anormales d'insectes et d'acariens.

Dans cette optique, depuis le mois d'avril, nous avons à plusieurs reprises donné des listes restrictives de pesticides à utiliser en lutte intégrée contre les pucerons des arbres fruitiers, la tavelure du pommier et du poirier, les araignées rouges et le carpocapse des pommes et des poires.

Nous pensons utile de faire connaître à nos abonnés les raisons qui ont guidé nos sélections et pour ce faire, nous prendrons comme exemple le carpocapse des pommes et des poires.

La liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente contre ce ravageur comprend 20 matières actives (voir le bulletin technique d'avril)

Parmi elles, 17 sont homologuées et 3 sont seulement en autorisation provisoire de vente: le dialifor, le formétanate et l'ométhoate. Ces dernières sont donc éliminées dès le premier examen de la liste étant entendu que seule la décision d'homologation d'un produit signifie que son efficacité sous diverses conditions a été reconnue. En outre, la dose d'utilisation la plus judicieuse est fixée lors de cette homologation afin d'éviter tout risque à l'agriculteur. Il n'en est pas de même dans le cas de l'autorisation provisoire de vente, (ou A.P.V.) qui signifie que le produit possède une certaine efficacité, mais que des mises au point concernant les doses d'emploi doivent être faites, ou que l'action du produit doit-être confirmée dans des conditions plus difficiles. C'est pourquoi dans la liste du bulletin N° 139 d'avril les noms des matières actives en autorisation provisoire de vente sont précédés d'un astérisque et ne sont suivis d'aucune mention de dose.

Après l'élimination des 3 matières actives encore en A.P.V, nous nous trouvons donc devant une liste de 17 pesticides utilisables contre le Carpocapse des pommes et des poires, d'efficacité comparable, puisqu'ayant tous satisfaits aux expérimentations aboutissant à l'homologation.

La sélection parmi ces matières actives dépend elors de leurs effets secondaires sur les équilibres biologiques.

- Arséniate de plomb : généralement reconnu par les chercheurs et les praticiens somme ne présentant pas d'action néfaste sur les auxiliaires, à l'exception toutefois de l'avis beaucoup plus circonspect d'un auteur allemand.

Ne favorise pas les pullulations d'acariens. Possèderait une action réduisant le russeting, mais dans certains cas, en particulier à des températures supérieures à 27°, il serait au contraire susceptible de le provoquer.

.../...

P 475

.../...- Azinphos éthyl et méthyl : Tous les auteurs sont d'accord pour dire que ces pesticides sont très dangereux pour la faune utile. En outre, à la suite de traitements répétés ils favorisent les pullulations d'araignées rouges.

- Carbaryl : Sa toxicité à l'égard des auxiliaires est comparable à celle de l'azinphos, sauf en ce qui concerne les punaises prédatrices qui sont relativement peu sensibles.

Produit entraînant très fréquemment des pullulations importantes d'acariens et de pucerons lanigères.

- Diazinon : Cette matière active n'est plus commercialisée en France sous forme de poudre mouillable ou d'émulsion utilisable en arboriculture fruitière.

- Diethion : Les Coccinelles et les Syrphes (prédateurs de pucerons) seraient peu sensibles à cet insecticide, au sujet duquel à notre connaissance on ne signale pas de cas de pullulations anormales d'acariens.

- Diméthoate : Dangereux pour les insectes auxiliaires, en applications répétées il peut provoquer des pullulations d'acariens et de pucerons.

- Fenitrothion : Relativement peu dangereux pour les auxiliaires, il entraîne par contre à la suite d'applications répétées des pullulations d'acariens.

- Fenthion : La firme qui commercialise cette matière active ne mentionne plus son usage contre le carpocapse depuis 1967 (6ème édition de l'index des produits phytosanitaires).

- Formothion : Toxiques pour les Coccinelles, un peu moins pour les Syrphes, il provoque dans certains cas, après des traitements répétés, des pullulations d'acarienset de pucerons.

- Malathion : Dangereux pour les auxiliaires.

- Méthoxychlore : n'est plus commercialisé

- Méthidathion : Dangereux pour les Coccinelles et les punaises utiles, moins dangereux pour les autres auxiliaires, il amènerait en cas de traitements répétés un accroîssement des populations d'araignées rouges.

Il pourrait en outre communiquer un mauvais goût aux pommes.

- Parathions éthyl et méthyl : Très toxiques vis à vis des prédateurs, les parathions entraînent en traitements répétés des pullulations importantes d'acariens et de pucerons.

- Phosalone : Cette matière active fait preuve d'une faible toxicité sur la plupart des auxiliaires, à l'exception des acariens prédateurs , et ne paraît avoir favorisé des pullulations d'araignées rouges que dans quelques rares cas qui mériteraient d'être confirmés.

- Phosmet : Ce produit relativement récent paraît en l'état actuel de nos connaissances peu toxique sur les auxiliaires. Nous ne possédons pas de renseignements sur une action éventuelle concernant des pullulations secondaires d'acariens.

- Phosphamidon : Il ménage les Coccinelles, les Syrphes et les Chrysopes, mais est considéré comme dangereux pour les punaises et les acariens prédateurs.

Paraît neutre à l'égard des araignées rouges.

Si l'on récapitule les renseignements précédents, on note que sur 17 matières actives homologuées ,

- 2 ne sont pas commercialisées
- 1 n'est plus conseillée par le fabricant
- 9 sont dangereuses ou très dangereuses pour les auxiliaires, ou sont citées par divers auteurs comme ayant provoqué des pullulations anormales d'acariens ou de pucerons.

.../..

Le choix raisonné se limite donc à 5 pesticides qui sont par ordre alphabétique:

- L'Arséniate de plomb : actif uniquement par ingestion et subsidiairement par contact, interdit 2 mois avant la récolte sur les arbres fruitiers à pépins. Commercialisé sous les noms de Triarsène (La Littorale), Salvator (Procida) Sepirex (Seppic) Soprabel 98 (Sopra).

- Le Diethion : actif essentiellement par contact, doué d'une bonne persistance (3 à 4 semaines), interdit 15 jours avant la récolte. Commercialisé sou les noms de : Kilspide (Anac) et Rhodocide (Rhône Poulenc).

- La Phosalone : efficace par contact et ingestion, dont la persistance est de l'ordre de 15 à 18 jours; Interdite 15 jours avant la récolte, commercialisée sous les noms de Dynalone (Anac) Azofène (Pepro) et Zolone (Rhône-Poulenc).

- Le Phosmet ; actif par contact, ingestion et inhalation, dont l'action est très rapide, mais dont la persistance qui paraît intéressante ne nous est pas exactement connue. Interdit 15 jours avant la récolte , commercialisé sous les noms de Imidan (Agrishell, et Imaco), Pulvoram (Kuhlman), Ariax(La Quinoléine).

- Le Phosphamidon efficace surtout par ingestion. Insecticide systémique dont la persistance est estimée à 12-15 jours. Interdit 21 jours avant la récolte, commercialisé sous le nom de Dimécron (Geigy, Schloesing).

Entre ces 5 matières actives, l'agriculteur choisira selon le critère économique (prix de revient des produits à l'hectare) et selon l'état sanitaire des plantations. En cas de présence de pucerons ou de psylles, le choix se portera sur les pesticides actifs à la fois contre le carpocapse les pucerons et les psylles (diéthion, phosalone, phosphamidon). En cas d'infestations d'acariens (panonychus ulmi), on peut considérer qu'au de ces produits ne possède actuellement, dans les vergers du Sud-Ouest, d'efficacité suffisante, en raison de la résistance pratiquement générale des araignées rouges aux esters phosphoriques. Tout au plus, le Diéthion et la Phosalone sont-ils susceptibles de freiner momentanément les pullulations, sans pour autant résoudre le problème.

Nous ne terminerons pas cette note sans indiquer que les matières actives, rejetées en raison des risques de pullulations d'acariens en arrière saison, consécutivement à leur emploi, ne provoquent pas à coup sûr des multiplications anormales d'araignées rouges. Il est possible de trouver des vergers traités avec ces pesticides et ne présentant pas d'infestations particulièrement élevées. D'autres facteurs interviennent en effet dans ces phénomènes de multiplications: les fongicides, la fertilisation, l'irrigation, et en général tout ce qui a une répercussion sur la vigueur de la plante et sa biochimie.

Mais la prudence et la raison commandent d'éviter dans toute la mesure du possible des produits qui peuvent déclancher ces phénomènes. C'est un des principes de base de la lutte intégrée.

L'Ingénieur d'Agronomie

J. TOUZEAU

.../...

P476

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN TECHNIQUE N° 142 de JUILLET 1972 1972-23

MILDIOU DE LA VIGNE

Le vignoble reste sain dans son ensemble et aucun foyer de mildiou, même peu important n'a été observé jusqu'à présent. Il est donc possible pour le moment d'espacer les traitements fongicides en n'effectuant qu'un minimum de pulvérisations de sécurité. Dans cette optique prévoir une nouvelle application au cours des prochains jours dans les parcelles à découvert depuis deux semaines. Dans les autres cas, reporter l'intervention au début de la semaine prochaine.

OIDIUM DE LA VIGNE

La maladie reste assez virulente dans les vignobles des Pyrénées Atlantiques. Effectuer un poudrage au Soufre si cela n'a pas été fait dernièrement.

Dans les autres cas, poursuivre la protection avec un Soufre mouillable, ajouté à la Bouillie destinée à combattre le mildiou.

CICADELLE (Empoasca flavescens)

On note localement dans certaines parcelles des pullulations supérieures au seuil de tolérance de 100 larves pour 100 feuilles. Les premiers symptômes, rougissements des limbes et dessèchements du pourtour des feuilles, sont observés sur les feuilles de la base, en particulier sur Cabernet franc et dans une moindre mesure, sur Merlot. Dans ces cas, qui restent encore assez peu nombreux, exécuter un traitement insecticide avec l'un des produits ci-dessous, choisis parmi ceux qui sont le moins susceptibles d'entraîner des pullulations d'araignées rouges ou jaunes en arrière saison.

- diméthoate (Asthoate, Ceryl, Daphène, Diléthol, Dimetox, Diostop, Insectoate, Perfektion, Rogor, Roxion, Sepifor, Vitex,)
- formothion (Anthio)
- oxydéméton méthyl (Métasystémox R)
- phosalone (Azophène, Dynalone, Zolone).

Dans tous les cas, avant de traiter, s'assurer de la présence certaine de symptômes, ou procéder à un comptage de larves de cicadelles sur 100 ou 200 feuilles pour vérifier l'importance des populations, afin d'éviter d'intervenir inutilement.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

La lutte contre ce champignon n'est toujours pas au point, et la rentabilité des traitements n'est pas régulièrement assurée.

Toutefois, les dégâts considérables enregistrés certaines années ont conduit les viticulteurs à combattre, même imparfaitement la maladie. La méthode empirique, définie au cours des expérimentations passées prévoit l'application d'une première pulvérisation à volume réduit lorsque les grains de raisin ont la grosseur d'un grain de poivre. Ce stade est atteint dans les vignobles les plus précoces.

Se reporter à la liste du Bulletin Technique N° 139 d'avril, et au Bulletin Technique N° 141 de Juin pour le choix des fongicides.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER ET DES NECTARINES

Effectuer une seconde pulvérisation insecticide sur les variétés mûrissant à partir du 1er août.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les captures se poursuivent régulièrement dans les divers postes de piègeage installés en Lot et Garonne, en Dordogne et en Gironde, et la proportion de fruits infestés s'accroît lentement mais d'une façon continue.

Il est prudent d'effectuer une seconde pulvérisation contre cette tordeuse à la fin de la semaine ou dès le début de la semaine prochaine.

Cenon, le 10 Juillet 1972

L'Ingénieur d'Agronomie
chargé des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Aquitaine" : M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux -Directeur-Gérant : L. BOUYX

Le choix raisonné se limite donc à 5 pesticides qui sont par ordre alphabétique:

- L'Arséniate de plomb : actif uniquement par ingestion et subsidiairement par contact, interdit 2 mois avant la récolte sur les arbres fruitiers à pépins. Commercialisé sous les noms de Triarsène (La Littorale), Salvator (Procida) Sepirex (Seppic) Soprabel 98 (Sopra).

- Le Diethion : actif essentiellement par contact, doué d'une bonne persistance (3 à 4 semaines), interdit 15 jours avant la récolte. Commercialisé sou les noms de : Kilspide (Anac) et Rhodocide (Rhône Poulenc).

- La Phosalone : efficace par contact et ingestion, dont la persistance est de l'ordre de 15 à 18 jours; Interdite 15 jours avant la récolte, commercialisée sous les noms de Dynalone (Anac) Azofène (Pepro) et Zolone (Rhône-Poulenc).

- Le Phosmet ; actif par contact, ingestion et inhalation, dont l'action est très rapide, mais dont la persistance qui paraît intéressante ne nous est pas exactement connue. Interdit 15 jours avant la récolte , commercialisé sous les noms de Imidan (Agrishell, et Inaco), Pulvoran (Kuhlman), Ariax(La Quinoléine).

- Le Phosphamidon efficace surtout par ingestion. Insecticide systémique dont la persistance est estimée à 12-15 jours. Interdit 21 jours avant la récolte, commercialisé sous le nom de Dimécron (Geigy, Schloesing).

Entre ces 5 matières actives, l'agriculteur choisira selon le critère économique (prix de revient des produits à l'hectare) et selon l'état sanitaire des plantations. En cas de présence de pucerons ou de psylles, le choix se portera sur les pesticides actifs à la fois contre le carpocapse les pucerons et les psylles,(diéthion, phosalone, phosphamidon). En cas d'infestations d'acariens(panonychus ulmi), on peut considérer qu'au de ces produits ne possède actuellement, dans les vergers du Sud-Ouest, d'efficacité suffisante, en raison de la résistance pratiquement générale des araignées rouges aux esters phosphoriques. Tout au plus, le Diéthion et la Phosalone sont-ils susceptibles de freiner momentanément les pullulations, sans pour autant résoudre le problème.

Nous ne terminerons pas cette note sans indiquer que les matières actives, rejetées en raison des risques de pullulations d'acariens en arrière saison, consécutivement à leur emploi, ne provoquent pas à coup sûr des multiplications anormales d'araignées rouges. Il est possible de trouver des vergers traités avec ces pesticides et ne présentant pas d'infestations particulièrement élevées. D'autres facteurs interviennent en effet dans ces phénomènes de multiplications: les fongicides, la fertilisation, l'irrigation, et en général tout ce qui a une répercussion sur la vigueur de la plante et sa biochimie.

Mais la prudence et la raison commandent d'éviter dans toute la mesure du possible des produits qui peuvent déclancher ces phénomènes. C'est un des principes de base de la lutte intégrée.

L'Ingénieur d'Agronomie

J. TOUZEAU

.../...

P477

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN TECHNIQUE N° 142 de JUILLET 1972 1972-23

MILDIOU DE LA VIGNE

Le vignoble reste sain dans son ensemble et aucun foyer de mildiou, même peu important n'a été observé jusqu'à présent. Il est donc possible pour le moment d'espacer les traitements fongicides en n'effectuant qu'un minimum de pulvérisations de sécurité. Dans cette optique prévoir une nouvelle application au cours des prochains jours dans les parcelles à découvert depuis deux semaines. Dans les autres cas, reporter l'intervention au début de la semaine prochaine.

OIDIUM DE LA VIGNE

La maladie reste assez virulente dans les vignobles des Pyrénées Atlantiques. Effectuer un poudrage au Soufre si cela n'a pas été fait dernièrement.

Dans les autres cas, poursuivre la protection avec un Soufre mouillable, ajouté à la Bouillie destinée à combattre le mildiou.

CICADELLE (Empoasca flavescens)

On note localement dans certaines parcelles des pullulations supérieures au seuil de tolérance de 100 larves pour 100 feuilles. Les premiers symptômes, rougissements des limbes et dessèchements du pourtour des feuilles, sont observés sur les feuilles de la base, en particulier sur Cabernet franc et dans une moindre mesure, sur Merlot. Dans ces cas, qui restent encore assez peu nombreux, exécuter un traitement insecticide avec l'un des produits ci-dessous, choisis parmi ceux qui sont le moins susceptibles d'entraîner des pullulations d'araignées rouges ou jaunes en arrière saison.

- diméthoate (Asthoate, Geryl, Daphène, Diléthol, Dimetox, Diostop, Insectoate, Perfektion, Rogor, Roxion, Sepifor, Vitex,)
- formothion (Anthio)
- oxydéméton méthyl (Métasystémox R)
- phosalone (Azophène, Dynalone, Zolone).

Dans tous les cas, avant de traiter, s'assurer de la présence certaine de symptômes, ou procéder à un comptage de larves de cicadelles sur 100 ou 200 feuilles pour vérifier l'importance des populations, afin d'éviter d'intervenir inutilement.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

La lutte contre ce champignon n'est toujours pas au point, et la rentabilité des traitements n'est pas régulièrement assurée.

Toutefois, les dégâts considérables enregistrés certaines années ont conduit les viticulteurs à combattre, même imparfaitement la maladie. La méthode empirique, définie au cours des expérimentations passées prévoit l'application d'une première pulvérisation à volume réduit lorsque les grains de raisin ont la grosseur d'un grain de poivre. Ce stade est atteint dans les vignobles les plus précoces.

Se reporter à la liste du Bulletin Technique N° 139 d'avril, et au Bulletin Technique N° 141 de Juin pour le choix des fongicides.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER ET DES NECTARINES

Effectuer une seconde pulvérisation insecticide sur les variétés mûrissant à partir du 1er août.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les captures se poursuivent régulièrement dans les divers postes de piègeage installés en Lot et Garonne, en Dordogne et en Gironde, et la proportion de fruits infestés s'accroît lentement mais d'une façon continue.

Il est prudent d'effectuer une seconde pulvérisation contre cette tordeuse à la fin de la semaine ou dès le début de la semaine prochaine.

Cenon, le 10 Juillet 1972

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie chef de la Circonscription Phytosanitaire "Aquitaine" : M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux - Directeur-Gérant : L. BOUYX